



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Nancy, le 02 JUN 2020

Direction départementale
des Territoires

Service Agriculture – Forêt –
Chasse

Unité Espace rural Forêt Chasse

Monsieur le Maire
3 rue de l'Eglise

54370 DEUXVILLE

Affaire suivie par : Ghislaine DOSSOU – Amandine PERRET
Ligne directe : 03.83.91.40.76 – service : 03.83.91.40.40
ddt-afc-espace rural@meurthe-et-moselle.gouv.fr

**Objet : Avis CDPENAF PLU de la commune de
DEUXVILLE**

Copie à :

PJ :

Monsieur le Maire,

Après examen du projet du PLU de la commune de DEUXVILLE, la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF), dans sa réunion du 20 février 2020, a rendu un **avis favorable** en recommandant de :

- réduire la constructibilité, en zone Nj, des abris de jardins ainsi que leur hauteur,
- retirer l'autorisation des cabanons de vergers en zone Nv.

Par ailleurs, la commission demande à la commune de préciser le projet de la zone Nh dont le règlement autorise le changement de destination pour les usages de bureau, artisanat, services et commerces.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le président de la CDPENAF,
Pour le préfet, par délégation,
le directeur départemental des territoires,

ps.

La directrice adjointe
Sophie-Charlotte VALENTIN